



COMPTE RENDU de la REUNION du 23 février 2023

Ordre des médecins

8 rue de l'Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez

De 18 h à 20 h

Présentiel

- Christian AUBOYER, médecin réanimateur; Jean Pierre BIRON médecin Clos Champirol ; Rachel BORIE Directrice Adjointe CH Claudinon et CH Firminy ; Marie Caroline DELANNOY-GALLOT, philosophe ; Michel FAURE, psychologue CH du Forez ; Tristan GABRIEL-SEGARD, médecin psychiatre CHUSE ; Alix GONNARD étudiante psychologie CH Forez ; Monique GAUTHERON médecin MPR CHUSE ; Vincent GAUTHIER réanimateur Clinique Mutualiste ; François GIRAUD, urgentiste CHUSE ; Marine GODIN étudiante de médecine; Jean François JANOWIAK, médecin généraliste, président du conseil de l'Ordre, Saint Etienne ; Sylvie JAY, réanimateur, CH Annonay ; Céline LECLERCQ TRAUTVETTER, chef de projet URIP CHUSE ; Sandra LIEBART, médecin CHUSE ; Maryline MARCEAU Médecin CH Annonay ; Béatrice MAGNIN IDE néphrologie dialyse ARTIC 42 ; Anne MEUNIER psychologue ARTIC 42 ; Marie MUDARD formatrice à la Croix Rouge Française ; Philippe ORLIAC, directeur des soins infirmiers au CHUSE, référent éthique pour le CHUSE ; Romain POMMIER médecin psychiatre CHUSE ; Ninon ROMAND étudiante en troisième année de licence de philosophie ; Ophélie ROUSSET psychologue stagiaire ARTIC 42; Pascale VASSAL, médecin Soins palliatifs, CHUSE ;

Excusés

Christine CAUET avocat ; Alexandra DA CRUZ, IDE CH Georges Claudinon ; Anne Claire D'ARRAS médecin urgentiste CHUSE ; Caroline LUSSATO, directrice CH Maurice André Saint Galmier ; Blandine MARCELIN-BENAZECH, médecin médecine polyvalente CH du Forez ; Christophe MICHARD médecin anesthésiste réanimateur CHUSE ; Mariana PERNEA médecin EMSP CH Annonay ; Pierre POURNIN psychologue, HPL St Etienne; Nicole GIRAUDIER sage-femme CHUSE ; Corinne RUBIERE, cadre de santé CH Georges Claudinon ; Marie Noëlle VARLET, Gynécologue CHUSE ; Martine VIAL cadre de santé CHUSE ; Bertrand VIALATTE, Directeur UDAF Loire

Merci au président du CDOM 42 Jean François JANOWIAK de nous accueillir dans la belle salle du conseil

1. Accueil de nouveaux membres

Nous sommes très heureux d'accueillir :

- Philippe ORLIAC, directeur des soins infirmiers au CHUSE, référent éthique pour le CHU et l'EREARA
- Céline LECLERCQ TRAUTVETTER, chef de projet URIP CHUSE, a validé un Master de philosophie « culture et santé » Lyon 3 et 1 ; elle participait au comité d'éthique de l'hôpital de la Croix Rousse (le GREN) animé par Myriam Legenne
- Anne MEUNIER psychologue ARTIC 42 ; travail de thèse sur les directives anticipées ; projet institutionnel de créer un comité éthique interne au centre de dialyse
- Marie MUDARD : infirmière puéricultrice et conseillère en génétique ; formée à l'éthique à l'espace méditerranéen ; actuellement formatrice à la Croix Rouge Française pour les étudiants en 3^{ème} année
- Ninon ROMAND étudiante en troisième année de licence de philosophie ; souhaite en master, faire un mémoire en lien avec des questions éthiques (début de vie, fin de vie, handicap, ...)

2. « Malade pour échapper à la Justice »

Tristan GABRIEL, médecin psychiatre au centre pénitentiaire de Saint-Etienne nous relate une situation d'une personne détenue à la maison d'arrêt de la Talaudière pour une affaire criminelle.

Il bénéficie d'un suivi psychiatrique, et à l'approche du procès d'assise, il menace de se suicider, semant le doute auprès de ses pairs, des agents de surveillance et des soignants. Les motivations de ce geste portent sur une fuite de la réalité des faits et de la décision judiciaire. Devant le risque élevé de passage à l'acte, mais aussi l'impératif de se confronter à la loi.

Des questionnements

Cette situation met en lumière plusieurs questionnements sur **le suicide, les relations santé-justice** et leurs enjeux :

- Le suicide représente l'ultime liberté de chaque sujet, représente-t-il toujours un trouble du contenu de la pensée ?
- Le médecin a pour mission de préserver la vie, mais qu'en est la limite face à une souffrance psychique ultime ?
- Le médecin doit protéger le patient, mais il doit aussi concilier avec sa condition de citoyen.
- L'objectif de la justice doit être réparatrice et non punitive, et la santé doit-elle participer à ce mouvement ?
- Quelle est la place de la maladie psychiatrique dans la décision de justice ?
- Quelle est la place du médical dans l'expertise de justice ?
- La toute-puissance de l'expertise médicale : qui décide de l'abolition du jugement ? le médecin est confronté seul à ses responsabilités vécues comme une injonction ?
- C'est au médecin de porter la décision, identifier comme seul ressource ou décisionnaire.

Dans la discussion,

Il apparait que le médecin psychiatre se retrouve face à la double injonction de prévenir le geste suicidaire de son patient, mais aussi de laisser la justice se rendre en ne soustrayant pas le patient à son procès. Pour permettre au médecin de se dégager de sa position inconfortable, une **procédure collégiale** devrait être mise en place avec la participation de plusieurs médecins, soignants. La décision d'accompagner le patient face à ses idées suicidaires prend toute sa complexité lorsque celles-ci sont réactionnelles à des évènements non maîtrisables et non évitables. Le rôle du médecin se situe alors dans l'accompagnement dans cette difficulté en prenant acte de la gravité pour le sujet, témoigné par les idées suicidaires.

3. Préparation des Automnales le 16 novembre 2023 à Saint-Etienne

- Lieu ; amphithéâtre de Bellevue
- Thème Médecine et spiritualité

4. Saisi Terre d'éthique

Terre d'éthique a été saisi par le cadre de santé d'une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) pour donner un avis :

Comment aborder et recueillir les volontés de fin de vie de résidents ne pouvant parfois peu ou pas s'exprimer, étant sous tutelle ?

Comment évoquer la question avec leurs familles ?

Quel support écrit utilisé ? Quelle place des directives anticipées ?

Face à cette question complexe, nous proposons de rencontrer le cadre de santé, le médecin voire des membres de la direction et des soignants lors de notre prochaine réunion.

5. Date de la prochaine rencontre

Prochaine rencontre jeudi 6 Avril 2023 à 18h

Lieu : Ordre des médecins

8 rue de l'Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez

Thème : Recueil de la parole de personnes vivant dans une Maison d'accueil spécialisée : directives anticipées, plan de soins anticipés